

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.



Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement: 60 fr. pour l'année, 31 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. MONTANDOX, Directeur du Précurseur, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 16 décembre 1826.

La session de 1827 est ouverte. Dans un moment où les questions que fait naître l'exercice de nos libertés vont être agitées de nouveau; où les destinées de la France constitutionnelle vont être fixées, c'est un besoin pour tous les citoyens de chercher dans le discours du trône, dans les événements qui se sont succédés et dans la représentation nationale, les sujets de crainte ou d'espérance qui leur sont offerts. Depuis la dernière assemblée des chambres, les progrès du parti apostolique avaient pris un caractère alarmant. Ce parti ne dissimulait plus ni ses projets, ni ses moyens d'exécution. Fort des concessions qui lui avaient été faites, ou qu'on lui promettait encore; puissant surtout par la majorité qu'il avait procurée à un ministère qui ne s'est pas appuyé sur les intérêts de la nation, il menaçait d'envahir toutes les branches du pouvoir et de faire peser sur cette France, si riche de gloire et de souvenir, le règne honteux de l'ignorance et du despotisme monacal. Pour se rassurer sur l'avenir, les Français attendaient impatiemment les paroles de leur roi, dont le premier acte, à son avènement au trône, a été de nous délivrer du joug flétrissant de la censure, et qui a juré sur l'autel de Reims de maintenir la charte, immortel ouvrage de son illustre frère. L'espoir de la nation n'a pas été déçu: le discours de la couronne vient de dissiper en partie les alarmes. S'il se agit sur l'invasion de l'ultramontanisme, s'il ne promet pas la répression de ce fléau, on se rassure, au moins, en apprenant, par ce silence même, que les corporations des jésuites ne seront pas légalement proclamées; que le pouvoir civil ne sera pas confondu avec le pouvoir spirituel; que l'état, en un mot, ne sera pas tout entier dans l'église.

Des travaux importants ont été préparés pour cette session; mais Sa Majesté a voulu qu'on respectât les libertés et les intérêts de la nation. La nécessité d'un code forestier se faisait vivement sentir: c'est dans les ordonnances anciennes, dont l'expérience a prouvé la sagesse, qu'on a puisé les principales dispositions du projet.

Depuis long-tems on gémissait de voir exhumé les lois créées dans les tems d'anarchie ou sous le despotisme militaire, pour

et soumettre les soldats d'une monarchie constitutionnelle: un nouveau code sera donné, qui sera en harmonie avec le régime actuel de l'armée.

La législation existante aurait suffi peut-être pour réprimer les abus de la presse; mais cette législation se ressent elle-même des circonstances qui l'ont produite; elle fut faite pour le besoin du moment, elle a trop laissé à l'arbitraire, elle permet trop facilement par son insuffisance ou son obscurité de faire revivre des déclarations ou des lois rédigées pour d'autres tems et d'autres mœurs. En nous donnant l'assurance que le nouveau projet de loi n'aura d'autre but que de faire cesser des abus scandaleux, et de préserver la liberté de la presse de ses propres excès, les paroles émanées du trône nous promettent l'exécution de la charte qui prescrit la répression des abus. Elles nous tranquillisent sur ces dispositions préventives dont la faction jésuitique exigeait du ministère les considérations, comme un moyen infallible d'anéantir toutes nos libertés.

Le jury n'était point encore une institution purement constitutionnelle; on retrouvait dans son organisation toutes les précautions de l'arbitraire impérial: un nouveau projet de loi doit être présenté aux chambres pour faire disparaître les imperfections.

Enfin, l'humanité s'affligeait de l'odieuse commerce des esclaves: des mesures efficaces seront proposées pour que les peines portées contre les auteurs de ce criminel trafic ne soient plus éludées.

Voilà les divers travaux qui, avec les lois sur les finances, occuperont les chambres pendant la présente session. En voyant un respect inviolable pour nos libertés se manifester dans toutes les parties du discours de Sa Majesté; cette promesse plusieurs fois répétée de ne modifier nos lois que pour les mettre en rapport avec nos institutions constitutionnelles, et pour réprimer les abus; surpris qu'un pareil langage soit devenu tout-à-coup l'expression des intentions ministérielles, nous nous plaignons à reconnaître l'influence de la volonté royale.

Mais le ministère aura-t-il assez de force pour nous accorder tout ce qu'il nous a promis en votant le discours de la couronne? Voudra-t-il entrer franchement dans la voie constitu-

EXPOSITION

DE TABLEAUX ET D'AUTRES OBJETS D'ART,
Au profit des Grecs et des ouvriers indigènes.
(Deuxième Article.)

Dans un de nos précédens numéros, nous avons présenté quelques idées générales sur les avantages des expositions d'objets d'art, considérées d'une manière philosophique. En arrivant aujourd'hui à parler de celle qui a donné lieu à nos réflexions, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer d'abord combien la destination de son produit la rendait intéressante, et combien nous devons de reconnaissance aux membres du comité qui ont mis tous leurs soins à l'organiser, ainsi qu'au magistrat qui l'a favorisée de tout son pouvoir. Il s'agissait d'obtenir des secours pour nos malheureux compatriotes privés de travail; c'était là un but bien fait pour nous intéresser vivement. Mais nous avions encore à soulager des infortunes dignes, quoique étrangères, de toute notre sollicitude, et à payer une dette que nous devons considérer comme sacrée.

En effet, c'est par les arts et les lettres que la Grèce a jeté un éclat dont le souvenir doit durer autant que le monde; c'est aux chefs-d'œuvre qu'elle nous a laissés; c'est aux derniers de ses libérateurs et de ses artistes, chassés de Constantinople, et poussés en Italie par la flamme et le comète, que l'Europe doit ses lumières, sa civilisation, sa liberté. C'est donc un devoir et une obligation pour ses fils de secourir de tous leurs efforts un peuple à qui elle est redevable d'un aussi grand bienfait. Disons plus; c'est un véritable besoin; car n'entendons-nous pas tous les jours, avec leurs accents de victoire sans cesse renouvelés, les cris de douleur des malheureux Hellènes prêts à succomber, malgré leur courage, sous les efforts du colosse Musulman! Quelle âme assez peu généreuse ne serait émue par tant d'héroïsme et d'infortune? Quel autre, qu'un cœur égoïste ou ministériel, n'ait été déchiré par le chant de mort des défenseurs de Missolonghi? et le dernier cri d'innocence des vierges chrétiennes traitées en esclavage?

Non contents de vous laisser périr, dignes successeurs des héros d'Athènes et de Lacédémone, les gouvernemens vous calomniaient pour vous perdre, et de l'Europe paralysent vos bras de leur dangereuse et hypocrite neutralité. Mais l'Europe vous plaint, vous admire, et veut vous sauver. Peu satisfaite d'avoir recueilli pour vous les offrandes nombreuses de la pitié et de l'admiration, c'est au

moyen des arts transmis par vos ancêtres, qu'ingénieuse elle veut acquitter la dette de la reconnaissance; c'est à l'aide des productions modernes, fruits de la contemplation des chefs-d'œuvre de la Grèce, qu'elle veut vous soutenir dans votre entreprise, qu'elle vous donnera du pain et des armes.

Courage donc! Hydriotes, Souliotes; courage, braves Palicaires! nos vœux et nos secours vous accompagnent dans cette lutte sanglante; courage! l'indépendance sera le prix de vos efforts; courage! avec la liberté vous ferez renaître dans votre patrie et les arts et la civilisation dont elle fut le berceau....

Mais l'intérêt qu'inspire si puissamment un peuple cher à tous les souvenirs nous fait oublier que l'exposition, créée en partie pour lui obtenir des secours, doit seule occuper notre pensée. Ah! qu'on ne fasse point de cette digression un sujet de reproche! il en est de certains sentimens comme des lieux célèbres dont on ne saurait approcher sans éprouver cette attraction irrésistible, qui force à s'éloigner momentanément de la route qu'on s'était tracée. Malheur, après tout, à celui qui resterait insensible, et ne partagerait pas notre émotion profonde à l'aspect de tant de gloire et d'infortune! Il faudrait le plaindre; jamais il ne saurait comprendre une idée généreuse.

Arrivons donc au sujet qui doit nous occuper spécialement, et commençons par dire que l'exposition étant terminée, notre intention n'est pas de parler de tous les ouvrages présentés au public, mais seulement de lui soumettre quelques réflexions sur un très-petit nombre de productions de note-école, et de relever, en passant, certaines opinions émises à leur sujet, et qui nous paraissent peu vraies ou mal fondées. Pour être bonne et utile, la critique doit être juste. Dénuée de fondement et de justice, elle ne fait que décourager l'artiste, et ne le porte nullement à se corriger de ses défauts; de même que la louange non méritée a pour seul effet de lui fermer les yeux sur les qualités qu'il doit acquérir encore.

Mais tout critique est sujet à l'erreur, et principalement lorsque ses remarques portent à la fois sur la pratique d'un art qu'il n'a point acquise, et sur des choses toutes de sentiment, ou dont l'appréciation, basée sur des impressions individuelles et par conséquent diverses, doit varier à l'infini. Bien loin, d'après cela, de vouloir imposer nos opinions, nous ne les émettons qu'avec une réserve extrême. Peut-être sont-elles beaucoup moins fondées qu'elles ne le paraissent à notre esprit; cependant nous les croyons

tionnelle; ou, se jouant de la majesté du trône, ne présenterait-il à la nation abusée les paroles du Prince que comme une espérance trompeuse?

Si le ministère, sous le prétexte de réprimer les excès, voulait encore nous ravir la liberté de la presse; s'il voulait exercer un despotisme odieux sur la pensée; soumettre toutes les conceptions de l'esprit au *bon plaisir* des agents d'un préfet; si la liberté d'écrire ou de publier des écrits ne devait plus être qu'un vain nom; si les prévenus des délits de la presse, loin de trouver protection dans la loi, étaient exposés à tous les caprices de l'administration; si la loi nouvelle, sous le prétexte de modifier l'institution du jury, ne tendait qu'à écarter de cette honorable fonction les hommes éclairés par l'exercice d'une profession libérale; si l'argent devenait la mesure de la capacité intellectuelle et de la probité des citoyens; si le choix des jurés devait être confié à des conseils amovibles de préfecture nommés par les ministres, et soumis à leur influence; si l'on nous présentait, en un mot, l'arbitraire pour le régime légal, combien seraient coupables les ministres qui, dans leur conduite hypocrite, cachant leur faiblesse ou leurs funestes intentions sous le voile des paroles royales, auraient trompé à la fois le vœu le plus cher du Prince et les intérêts les plus précieux de la nation!

Le moment est venu où ils doivent choisir entre le mal et le bien, entre la promesse qu'ils ont revêtue de l'autorité du discours du Roi, et les redoutables projets des ennemis de toute liberté. S'ils veulent rentrer franchement dans la voie constitutionnelle, qu'ils renoncent à leur système de déception qui les priverait de toute force morale! qu'ils renoncent aussi à faire revivre et les corporations de jésuites, et les doctrines ultramontaines, et les privilèges, et tout l'ancien régime! Qu'ils daignent compter le peuple pour quelque chose dans la balance sociale! Qu'au lieu de lutter contre les progrès du siècle, ils dirigent eux-mêmes les esprits vers une sage liberté! Alors la confiance renaîtra pour eux; ils n'auront plus pour adversaires que les protecteurs du tems passé, devenus impuissans, et ces hommes sans considération et sans influence, qui cherchent, dans les agitations et dans les convulsions des empires, le principe de leur vie politique. Alors ils cesseront d'être placés hors de la nation, et leur pouvoir sera grand et assuré, parce qu'il sera soutenu par l'opinion publique.

S'ils persistent au contraire dans leurs funestes projets; si la liberté de la presse est pour eux le flambeau qui éclaire leur faiblesse et leurs fautes et qu'ils ne sauraient trop tôt éteindre; si la volonté du Roi et nos libertés ne sont pas sacrées pour eux, qu'ils jettent avec nous les regards sur cette France qu'ils ont peut-être trop long-tems gouvernée, et qu'ils daignent encore entendre notre voix: Ministres du Roi, leur dirons-nous, cessez de juger de notre situation par l'état de nos finances; apprenez, par ses efforts pour renverser la constitution portugaise, quels sont les intentions et le but de cette faction dont vous êtes devenus les aveugles instrumens, et qui couvre la France d'un fatal réseau; voyez rentrer en maîtres dans ce royaume, des hommes qui en avaient été honteusement expulsés pour le bien du gouvernement, de la religion et de la morale; voyez les défiances renaître, les guerres d'opinions se reproduire; voyez le commerce inactif, la misère accablant la classe ouvrière, la société irritée du mépris qu'on montre pour les hommes, de coupables ambitieux arrêter la prospérité et la puissance nationales; voyez le sombre avenir qui se prépare: c'est là votre ouvrage; voulez-vous encore poursuivre votre déplorable système?

vraies, justes, et nous les présentons avec candeur et confiance. Qu'on ne nous prête donc point, si nous venons à errer, des intentions haineuses et qui ne sauraient être dans notre pensée. Que les artistes surtout, objet de notre intérêt et de notre estime, soient bien convaincus que nous n'avons en vue, en présentant ces réflexions, que le soin de leur gloire et la prospérité des arts dans notre patrie.

MM. Soulayr et Biard, comme les seuls qui ont exposé des compositions historiques, doivent passer les premiers dans cette courte revue. Cette ressemblance de position, de même que la grandeur égale de leurs tableaux, faits pour être placés dans le même lieu, devaient porter naturellement à les mettre en opposition pour les apprécier l'un et l'autre; toutefois, nous n'en prendrons point occasion d'établir un parallèle qui n'aurait d'autre effet, peut-être, que de remplacer l'émulation de deux artistes estimables, par des divisions, déjà beaucoup malheureusement trop fréquentes chez les hommes occupés des mêmes travaux. Quelqu'ingénieuses qu'elles soient, d'ailleurs, les comparaisons, entre des talens d'une nature différente, peuvent bien avoir quelque chose de piquant pour l'esprit, mais, à coup sûr, elles ne sauraient jamais satisfaire le jugement.

L'ouvrage de M. Soulayr a été l'objet d'éloges et de critiques également entachées d'exagération: s'il n'est pas absolument irréprochable sous le rapport de la composition et du goût, on peut dire aussi que la couleur en est vigoureuse, et que le dessin, quoiqu'en général un peu négligé, semble annoncer, dans quelques parties, un talent parvenu à presque toute sa maturité.

La principale figure de cette composition nous paraît manquée: indépendamment de l'anachronisme choquant du costume, elle n'a ni la pose, ni la noblesse qui conviennent à un saint prélat, prêt à sceller par le martyre la sincérité de sa croyance religieuse. Quelques autres parties de ce tableau peuvent prêter à la critique. On pourrait dire, par exemple, que le bras de l'empereur, étendu vers la statue de Jupiter, est d'une longueur démesurée, eu égard à la perspective; que le choix de quelques figures n'est pas des plus heureux, et qu'en général, si toutefois nous ne sommes pas trompés par notre souvenir, les détails sont un peu lâchés, et le dessin de quelques parties, des mains particulièrement, point assez sévère. Mais pour censurer ainsi cet ouvrage, il faudrait ne pas savoir combien le prix

Osons concevoir l'espérance que les ministres écouteront enfin la voix de la raison, et qu'ils ne se mettront pas, à la face de l'Europe, en opposition avec la volonté du Roi et les besoins de la nation. Ils sont déjà en présence de l'avenir; ils sont placés entre le bien qu'ils peuvent faire et le mal qu'ils ont commencé; ils vont choisir: qu'ils songent que le burin de l'histoire est préparé pour eux, et qu'il gravera en caractères ineffaçables les bénédictions ou les imprécations qu'ils auront méritées!

Le gouvernement anglais soutiendra de toute sa puissance le gouvernement constitutionnel du Portugal: telle est la grande question politique que vient de résoudre le parlement de la Grande-Bretagne.

Les ministres de cette nation se sont prononcés franchement contre l'Espagne. A la chambre des pairs, lord Bathurst a dit: « De nouvelles autorités portugaises représentent que des troupes levées par S. M. C. et munies de tout ce qui est nécessaire pour la guerre ont violé les frontières du Portugal. » M. Canning, à la chambre des communes, a annoncé que des troupes avaient été levées, et des agressions faites contre le Portugal avec la connivence de la cour d'Espagne, et que le gouvernement anglais avait fait connaître à l'Espagne quelles seraient les conséquences d'une telle conduite.

Ainsi, d'après ces deux messages, ce ne sont plus le père Cyrille, la camarilla, la junte apostolique seuls qui ont levé et soldé cette armée rebelle: c'est le gouvernement même d'Espagne; c'est par ses ordres que les frontières portugaises ont été envahies. Peu-à-peu les épaisses ténèbres qui couvraient cette intrigue politique se dissipent; mais tout n'est pas encore éclairci: il reste à connaître comment il se peut faire que l'Espagne faible comme elle est, sans troupes, sans argent, divisée d'opinion politique, et malgré les représentations énergiques de l'Angleterre, a eu tout-à-coup le courage de rompre avec elle. Sur quels appuis a-t-elle compté? Quels sont les secours qui lui sont promis? Voilà les questions auxquelles nous ne pouvons répondre en cet instant. Disons seulement que la dernière phrase du discours de la couronne excite de vives inquiétudes dans la France industrielle et tranquille.

— Nous apprenons que lord Cochrane, qui vient de passer à Lyon pour se rendre à Genève, se proposait d'aller avec son épouse passer l'hiver en Italie.

— Hier, dans l'après-midi, l'ancienne voûte du foyer du Grand-Théâtre, qui avait été conservée jusqu'à présent pour abriter les tailleurs de pierre, s'est écroulée tout-à-coup. Les ouvriers devaient se trouver à leur travail dans ce moment même. Heureusement que pas un d'eux n'était à son poste.

— Le tribunal de première instance de Lyon vient de prononcer sur une contestation d'une nature bizarre. Des ouvriers chapeliers prétendaient que le dernier maître chez lequel ils avaient travaillé s'était concerté avec ses confrères pour leur interdire l'accès des ateliers de Lyon pendant un certain tems; ils attribuaient cette mesure à un désir de vengeance et demandaient une réparation pécuniaire. Déjà les tribunaux correctionnels avaient été saisis de ce procès; mais ils s'étaient déclarés incompetens parce que le fait ne constituait pas un délit; devant les juges civils le système des ouvriers n'a pas eu plus de succès: non-seulement leur prétention a été écartée parce qu'elle n'était soutenue par aucun élément de preuve; mais il a été décidé en outre que le fait, alors même qu'il serait constaté, ne pouvait être rangé dans la classe des quasi-

qu'en doit recevoir son auteur est médiocre, chose dont, pour être juste, il faut bien cependant lui tenir compte. Qu'on ne dise pas, en effet, que ce doit être pour lui une considération secondaire, et qu'il doit d'abord songer à sa réputation. Pour soigner toutes les parties d'une composition historique, il faut employer beaucoup de tems, et faire une dépense en frais de modèles, qu'il n'est pas toujours au pouvoir de l'artiste de supporter; dépense qui, dans le cas présent, aurait dépassé de beaucoup le prix qu'il devait recevoir.

Si nous faisons ces réflexions, ce n'est point certes pour déprécier l'ouvrage de M. Soulayr, qui, avec les défauts que nous avons signalés, présente des parties vraiment remarquables: le nu de la figure placée à la droite du prélat est d'un beau dessin, et d'une couleur qui rappelle assez heureusement le pinceau naturel et vigoureux du premier coloriste de notre école moderne. L'ensemble de la scène est assez bien disposé, et l'on peut affirmer que l'artiste a tiré tout le parti possible des dimensions ingrates auxquelles il était forcé de se conformer. Le fond surtout est bien entendu: il y a de l'air sous ces portiques, et l'on y voit affluer une foule nombreuse.

Ce tableau annonce donc dans son auteur un talent incontestable: s'il offre des défauts, c'est à la mesquinerie et au peu de goût de ceux qui l'ont commandé, qu'il faut les attribuer pour la plupart. Disons aussi cependant, parce que nous nous intéressons vivement aux succès de M. Soulayr, disons qu'on remarque en général dans son ouvrage un défaut de convenance et de goût. Qu'il se livre donc constamment à la lecture des historiens et des poètes, afin de nourrir son imagination de leurs beautés; et surtout qu'il aille visiter l'ancienne patrie des arts: c'est sous ce beau ciel qu'il pourra acquérir un tact fin, délicat, et qu'il perfectionnera son goût, à la vue des chefs-d'œuvre de l'école italienne et des formes admirables que la nature présente dans ce pays. C'est là qu'il apprendra à se défier de ce préjugé d'atelier: qu'il faut considérer le manuel de l'art comme la seule chose importante dans la peinture, et négliger ce qui en fait le charme et le principal mérite: la sagesse de la composition, le choix des poses et des formes, la vérité du costume et des accessoires; enfin, l'harmonie et la convenance de toutes les parties qui doivent former l'ensemble d'une composition historique.

délits et ne donnait dès-lors ouverture à aucune responsabilité. (5)
M^e Ménestrier a porté la parole pour les ouvriers ; les maîtres chapeliers ont été défendus par M^e Seriziat.

A Monsieur le Rédacteur du Précurseur

Lyon, le 16 décembre 1826.

Veillez, Monsieur, avoir l'obligeance de faire insérer, dans l'un de vos plus prochains numéros, l'extrait du rapport ci-joint, présenté le 15 courant à l'assemblée générale de la commission d'exposition dans la salle de la Bibliothèque de la ville.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec une parfaite considération.

Aug. BONTOUX,

Trésorier de la Commission.

Extrait du rapport présenté le 15 décembre 1826 à l'assemblée générale de la commission d'exposition des tableaux et objets d'art, qui a eu lieu dans la salle de la Bibliothèque.

La recette brute s'est élevée à f. 8688 05
A déduire. Frais y compris le droit des pauvres. 1993 70

Reste. f. 6694 35

A ajouter. Recette du tronc spécial pour les ouvriers sans travail. 240 10

Total de la recette nette. f. 6934 45

Cette somme a été répartie comme suit :

f. 765 55 Recette du dimanche 12 novembre, consacrée aux incendiés de la rue Sala, et versée entre les mains de M. Regny, trésorier de la ville, suivant sa quittance du 14 novembre.

240 10 Produit spécial du tronc, } f. 5205 50

2965 40 Moitié de la recette en faveur des ouvriers versés au comité de secours, suivant quittance du 12 décembre de M. Devillas, président.

5969 05 Total des sommes pour les ouvriers et incendiés.

2965 40 Envoyés à M. Eynard, à Genève, le 13 courant, pour être spécialement employés au rachat d'esclaves grecs ou en achat de subsistances.

6934 45 Somme égale.

Paris, 14 décembre,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 14 décembre 1826.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR DE LYON.)

A une heure, M. Chilhaud de la Rigaudie, président d'âge, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté sans discussion.

Le nombre des membres présents est de cinquante à soixante au plus.

L'ordre du jour est le vote au scrutin pour la nomination des candidats à la présidence.

Les urnes sont placées sur la tribune, et les tables dressées dans l'enceinte.

Un de MM. les secrétaires fait l'appel nominal.

MM. les députés arrivent fort lentement.

MM. de Villèle et de Corbière sont au banc des ministres. M. de Peyronnet est introduit quelques instans après.

MM. Sébastiani, Labbey de Pompières et B. Couffant sont au côté gauche. M. Casimir Perrier prend place auprès d'eux.

A quatre heures, le nombre des membres n'était pas encore suffisant.

(Suite de la correspondance particulière du Précurseur.)

On a remarqué, à la séance d'hier, que MM. les députés n'étaient pas en nombre suffisant pour nommer les candidats à la présidence. Cependant, l'ouverture de la session étant annoncée depuis long-tems, ainsi que la multiplicité des travaux qui en seront l'objet, il est probable que MM. les députés se seront rendus de bonne heure à leur poste, et leur intérêt n'est pas de prolonger une session que tout annonce devoir être déjà fort longue. Mais, dans ce moment, l'intérêt du ministère s'accorde-t-il avec l'intérêt des députés? nous ne le croyons pas. Du moment où la chambre sera en nombre suffisant, et aussitôt qu'elle aura nommé les candidats à la présidence et à la vice-présidence, son premier soin sera de nommer les membres chargés de rédiger l'adresse en réponse au discours du Roi.

Cette adresse devra nécessairement parler de l'affaire du Portugal, et, lors de la discussion en comité secret, on pourra forcer le ministère à s'expliquer sur la conduite qu'il croit devoir tenir dans cette circonstance. Or, que voulez-vous que réponde le ministère, lorsque, d'un moment à l'autre, le télégraphe peut donner un démenti aux paroles qui retentiraient encore à la tribune! Le ministère n'est pas habitué à s'expliquer avant l'événement, on sait qu'il ne s'explique même pas toujours après.

Nous croyons donc qu'il n'est pas fâché de voir les opérations de la chambre retardées par une cause ou par une autre, et que cette fois il n'enverra pas des courriers aux députés retardataires pour les presser de se rendre à leur poste, comme nous l'avons vu dans quelques sessions précédentes.

Le bruit de tous les salons de Paris était ce soir que, dans la séance du conseil où a été discuté le discours de la couronne, M. le comte de Peyronnet s'est séparé des ministres avec lesquels il avait voté jusqu'à ce jour. On assure que S. G. aspire à la présidence du conseil.

MESSAGE DU ROI D'ANGLETERRE.

« GEORGES ROI. — S. M. informe la chambre des lords et celle des communes que S. M. a reçu un message pressant (earnest application) de la princesse régente de Portugal, qui réclame, au nom des anciennes obligations d'alliance et d'amitié qui subsistent entre S. M. et la couronne de Portugal, l'assistance de S. M. contre une agression hostile de la part de l'Espagne.

« S. M. a fait, depuis quelque tems, tous ses efforts, conjointement avec son allié le roi de France, pour prévenir une telle agression, et la cour de Madrid a donné des assurances répétées de la détermination de S. M. catholique de ne commettre ni de laisser commettre aucune agression contre le Portugal, venant du territoire espagnol.

« Mais S. M. a appris avec un profond regret que, malgré ces assurances, des incursions hostiles sur le territoire du Portugal ont été concertées en Espagne, et exécutées sous les yeux des autorités espagnoles, par des régimens portugais qui avaient déserté en Espagne, régimens que le gouvernement espagnol s'était solennellement, et à plusieurs reprises, engagé à désarmer et à disperser.

« S. M. n'épargne aucun effort pour faire sentir au gouvernement espagnol les dangereuses conséquences de cette conduite ouverte.

« S. M. fait cette communication aux chambres dans la pleine et entière confiance qu'elles concourront cordialement, et lui donneront leur appui pour maintenir la foi des traités, et pour garantir contre les hostilités étrangères la sûreté et l'indépendance du royaume de Portugal, le plus ancien allié de la Grande-Bretagne. »

— Les nouvelles parvenues à Bordeaux, le 9, par les lettres de Bayonne du 7, paraissent peu d'accord avec ce qu'on a publié d'après la correspondance de Zamora et des frontières de Portugal. On écrit que Silveira a été battu complètement; que la moitié de son monde a péri dans la seule attaque qu'il a soutenue; que le reste a pris la fuite et s'est dispersé; que Silveira lui-même avait disparu, sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu. (Indicateur de Bordeaux.)

— Il a éclaté une insurrection parmi les esclaves de diverses plantations, aux environs de la Nouvelle-Orléans: on a fait partir des troupes pour rétablir l'ordre. (Phare du Havre.)

— Flaxman, sculpteur anglais, connu en Europe par les belles compositions qu'il a faites d'après les œuvres d'Homère, d'Éscyle et du Dante, est mort le 8 de ce mois à l'âge de 72 ans.

— Un incendie s'est manifesté samedi à Bolbec, dans la fabrique d'indiennes de M. Dupray. Tout a été consumé, malgré les secours les plus actifs des habitans, qui cependant ont réussi à préserver des flammes les maisons environnantes.

— Un individu, traduit aujourd'hui en police correctionnelle pour résistance envers des gendarmes, dans l'exercice de leurs fonctions, reprochait aux soldats de mettre trop de sévérité dans leur service. *Oui, c'est cela! plaignez-vous encore, s'écrie le gendarme; si nous ne mettions pas un peu de sévérité, mais un gendarme ne durerait pas quinze jours!*

Le prévenu n'a été condamné qu'à deux jours de prison.

— Le nommé Buttoud, ancien militaire, garçon de recettes à la Banque, a été traduit aujourd'hui devant la cour d'assises comme prévenu d'avoir soustrait au préjudice de la Banque une somme de 15,000 fr. Voici les faits qui ont résulté des débats: Buttoud peu habitué à faire des recettes se trompait souvent au préjudice de la Banque; mais au lieu d'avouer ses erreurs, et dans la crainte de perdre sa place, il aimait mieux couvrir le déficit de ses propres fonds; ayant épuisé ses ressources, et les déficits continuant toujours, il fut obligé de faire des emprunts considérables. Pressé par ses créanciers et comptant sur des fonds qui devaient lui rentrer, il préleva sur les recettes qu'il était chargé de faire, une somme de 15,000 fr. Les fonds sur lesquels il avait compté n'arrivant pas et se voyant sur le point d'être accusé de vol, il se jeta dans la rivière après avoir adressé à sa femme une lettre qui se termine par ces mots: « Adieu, sois heureuse, conserve-toi pour l'enfant que tu portes dans ton sein; la Providence fera le reste. »

Buttoud fut retiré de la Seine encore en vie et livré à la justice; il écrivit alors à plusieurs des créanciers qu'il avait payés pour les supplier de restituer à la Banque l'argent qu'ils avaient reçu de lui; plusieurs y consentirent, et 4,000 fr. furent restitués. Tous ces détails ont été racontés à l'audience par l'accusé avec une touchante simplicité; ils ont été confirmés par

les dépositions des témoins parmi lesquels se trouvait un ancien militaire auquel Buttoud a sauvé la vie sur le champ de bataille et qui est venu, fondant en larmes, supplier la cour d'avoir pitié de son ancien compagnon d'armes. Défendu par M^e Caille, Buttoud a été acquitté aux applaudissements de l'auditoire.

EXTERIEUR.
PORTUGAL.

Lisbonne, 5 décembre.

La chambre des pairs, pour prouver son dévouement à la charte, s'est offerte à marcher aux frontières. Les comtes Ficalho, Silveira, Taipa, sont déjà partis comme volontaires.

ANGLETERRE.

Londres, 12 décembre.

(Par voie extraordinaire.)

Cité, deux heures et demie.

A onze heures, le cours des consolidés était à 80 1/2. Ils avaient ouvert à ce prix, étaient tombés à 80, et remontés à 80 3/4 7/8.

A deux heures, ils étaient à 79 7/8, et à quatre heures à 80 1/8 1/4.

Tous les autres effets ont également baissé. Les colombiens sont à 37 1/2 3/8; les mexicains 66 1/2; bous d'Espagne 14 1/2; grecs 19 1/2.

— Le paquebot à vapeur, le *Georges IV*, est entré dans la Tamise, venant de Lisbonne et apportant de cette ville des dépêches en date du 5 décembre. On disait, annonce le *Courier*, au départ de ce bâtiment, que les réfugiés portugais étaient à Oporto. (*Courier.*)

— Le navire *Lyra*, qui est arrivé à Plymouth, a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 27. L'entrée des révoltés était connue dans la province de Tras-os-Montes; mais un autre effort de la même nature a eu lieu dans l'Alentejo; les déserteurs qui avaient fui de cette province y sont entrés le 25.

Il paraît qu'ils avaient reçu des vivres et des armes à Badajoz, et l'on dit même, quoique cela ne soit pas certain, qu'on leur a donné plusieurs pièces d'artillerie de campagne. Le 26 ils sont arrivés à Villa-Viciosa où ils ont surpris un escadron de cavalerie qui formait la garnison de la ville.

On disait à Lisbonne qu'à l'arrivée de ces nouvelles l'ambassadeur espagnol avait reçu une communication du gouvernement portugais pour lui signifier que ses fonctions étaient suspendues jusqu'à ce que son gouvernement pût donner des explications satisfaisantes relativement aux secours qu'il paraît avoir donné aux rebelles.

— La plus grande activité règne dans tous les départemens du gouvernement qui ont des rapports avec l'embarcation des troupes du Portugal. Ce matin, l'avis suivant a été affiché à Lloyd's :

Bureau de la marine, 12 décembre.

Les officiers principaux et les commissaires de la marine de S. M. font connaître par la présente qu'ils recevront à ce bureau des offres pour le louage des navires destinés à transporter des troupes de Deptford et Portsmouth à Lisbonne, où leur service cessera. Il seront loués à tant par tonneau pour le voyage, ou à tant par tonneau par mois pour trois mois.

T. HARDING.

Les forces qu'on doit d'abord expédier seront de cinq mille hommes. Il y aura parmi ces troupes quatre escadrons de cavalerie, ce qui indique qu'elles ne sont pas seulement destinées à faire le service de garnison.

Voici les numéros des régimens et les noms des officiers supérieurs :

Le 1^{er} bataillon du régiment des grenadiers-gardes s'embarquera, demain matin, à Deptford. Le 2^e bataillon du troisième régiment des gardes se mettra en marche demain matin pour s'embarquer à Portsmouth. Le 65^e régiment d'infanterie est parti ce matin de Windsor, pour s'embarquer à Portsmouth. Le 4^e régiment d'infanterie, maintenant à Portsmouth, a ordre de se préparer à s'embarquer immédiatement.

Le 1^{er} bataillon du 60^e corps de carabiniers (*rifle corps*), maintenant à Plymouth, a ordre de se préparer pour une embarcation immédiate. Deux escadrons du 12^e de lanciers et deux escadrons du 10^e de hussards ont également ordre de se tenir prêts à s'embarquer immédiatement.

Deux régimens doivent s'embarquer tout de suite de Cork pour Lisbonne. Ces deux régimens seront désignés par sir Georges Murray. Le tout sera sous les ordres de sir W. Clinton. Les gardes seront commandés par sir Henri Bouveril et sir Thomas Arbuthnot. Le major-général Blakeney aura aussi

un commandement, sir Broock Vere sera quartier-maître général. L'adjudant-général sera désigné par sir Georges Murray.

Nous apprenons aussi que deux régimens seront détachés de la garnison de Gibraltar.

— M. Jolliff est arrivé ce matin, à quatre heures, en poste, au ministère des affaires étrangères, avec des dépêches de Lisbonne.

— Nous apprenons que le général Quiroga a déclaré son intention de quitter immédiatement ce pays, et de se rendre en Portugal, pour se ranger sous les bannières de la constitution. On dit que plusieurs centaines de réfugiés espagnols et italiens ont résolu de l'accompagner.

Le *Globe and Traveller* ajoute, à cette nouvelle donnée par le *Courier*, que depuis quelques jours des réunions fréquentes avaient eu lieu à la maison du général, à Chelsea, où les plus remarquables des réfugiés ont adopté cette résolution.

(Extrait du *Globe and Traveller.*)

Le bateau à vapeur le *Georges IV* est arrivé de Lisbonne en sept jours, avec des dépêches pour le gouvernement. Au moment de son départ, Lisbonne était dans la plus grande confusion. On disait qu'une action avait eu lieu près d'Abrantès, et que les réfugiés portugais révoltés avaient eu l'avantage. Oporto, on le craint, sera occupé par les insurgés qui se sont déclarés contre le système constitutionnel. On avait dit dans les cortès de Lisbonne, pour calmer les craintes publiques, qu'on avait sollicité des troupes de l'Angleterre, qui, sans doute, seraient accordées.

Trois heures moins un quart. — Le bruit d'une révolution à Oporto est fautive : une colonne de rebelles, composée de trois mille hommes bien équipés, avec seize pièces d'artillerie, avaient pris Braganza et marchait sur Oporto. Le célèbre Quentilla avait été arrêté.

Revue des gardes pour le Portugal.

Ce matin on a passé en revue dans le *Bard-Cage-Walk*, *Saint-James Park*, le 2^e bataillon du 3^e régiment des gardes à pied, sous le commandement du colonel Bowater, au moment de son départ pour le Portugal. Le bataillon sortira de Londres demain matin à cinq heures, et s'embarquera à Portsmouth vendredi prochain. Le plus grand enthousiasme paraissait régner parmi les soldats.

Le premier bataillon du premier régiment des grenadiers a aussi reçu les ordres de se tenir prêt vendredi matin pour la même destination.

Courier. (Troisième édition.) — 5 heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES.

M. Canning s'est levé à 5 heures moins un quart pour proposer une adresse en réponse au message de S. M., communiqué hier à la chambre. Le très-honorable secrétaire-d'état est entré dans des détails minutieux relativement aux négociations qui ont été faites par ce pays, conjointement avec le gouvernement français, pour détourner la crise actuelle.

Quand notre sténographe a quitté la chambre, M. Canning passait en revue les divers traités par lesquels ce pays était tenu de protéger le Portugal. Il a fait observer qu'il n'y avait que le cas de nécessité absolue (*paramount necessity*) qui ait pu le porter à demander que le parlement prit des engagements envers le gouvernement de S. M.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le comte de Bathurst s'est levé à 4 heures et demie, et a commencé par des observations relatives aux négociations faites à Rio - Janeiro par sir Charles Stuart, afin de démontrer que l'Angleterre n'avait agi dans aucun cas d'après le principe d'intervention dans les affaires de Portugal. En parlant des agressions de l'Espagne, il a dit qu'elles étaient telles qu'elles démontraient qu'il existait une unanimité extraordinaire parmi le peuple de ce pays, ou que la coopération du gouvernement espagnol ne pouvait pas être révoquée en doute.

BOURSE DE PARIS, du 14 décembre 1826.

Négociations au comptant.

Rentes—5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1826. — f. 98 75.	Actions de la banque. 2055
— 4 1/2 p. 100. jouiss.	Fonds étrangers.
Rentes 3 p. 100. jouiss. du 22 déc. 66 f. 15	Rent. de Naples, cert. Falc. 71 f. 80
Ann. à 4 p. 100.	Id. cert. franc.
Obl. de la ville de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild.
Quatre Canaux 1090.	en liv. sterl. 25 50
Caisse hypothécaire 905.	Rentes d'Esp. cert. franc.
	Emp. royal d'Esp. 1826. 49 1/2
	Emprunt d'Haiti. 690